

Des pistes intéressantes pour améliorer la qualité de nos services

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a rendu public dernièrement un avis fort pertinent qui propose des perspectives et des pistes intéressantes de développement pour le réseau des services de garde en milieu scolaire.

La FCSQ partage l'état de situation et les constats décrits par le Conseil, et souhaite collaborer à la mise en œuvre de plusieurs recommandations formulées. La FCSQ entend également solliciter la participation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin qu'il donne suite à certaines d'entre elles.

Le service de garde, un acteur important

Le Conseil note avec justesse que le service de garde est devenu un acteur important et incontournable dans le milieu scolaire. Bien qu'il s'agisse d'un jeune réseau, il a connu une expansion rapide depuis la création des places à contribution réduite en 1998. Ce réseau est maintenant fréquenté par plus de 230 000 enfants, ce qui représente 39,6 % des enfants inscrits à l'école primaire publique. De plus, 20 000 personnes y travaillent.

Dans son avis, le Conseil s'attarde sur la mission du service de garde, qu'il définit comme étant celle d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement global dans le cadre du projet éducatif de l'école, en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins. Il identifie également les fonctions de ce service au regard des enfants, de l'école, de la famille et de la communauté, lesquelles s'exercent en complémentarité à celles de l'école.

Pour assurer sa mission et ses fonctions, le Conseil convie le réseau des services de garde à donner une nouvelle impulsion à son développement. Après avoir amélioré de façon remarquable l'accessibilité des services de garde en milieu scolaire, le réseau doit maintenant se préoccuper davantage de son développement qualitatif.

La réalisation de ce défi nécessite une implication et une concertation de tous les acteurs : le MELS, les

commissions scolaires, les directions d'établissement, le personnel des services de garde, les parents et la communauté.

Défis et leviers proposés

Le Conseil identifie cinq défis qui permettront aux services de garde d'offrir des services d'une meilleure qualité et de réaliser pleinement leur mission. Ainsi, il leur propose d'assurer une saine gestion et une réponse appropriée aux besoins de base de leur organisation. Il les convie également à poursuivre leur intégration à l'école tout en actualisant davantage leur fonction éducative complémentaire dans les pratiques des éducatrices et des éducateurs. Il suggère aussi de resserrer la concertation entre tous les acteurs qui travaillent dans les écoles de milieux pluriethniques et défavorisés en développant la complémentarité du service de garde et de répondre aux besoins spécifiques de certains enfants (EHDA, 9-12 ans).

Le Conseil cible également six leviers qui permettront à ces services de relever ces défis avec succès. Chacun est assorti de recommandations qui interpellent les acteurs à l'échelle locale, régionale et nationale. Ces leviers visent à rehausser les exigences de formation pour l'obtention d'un poste et à favoriser l'accès à la formation continue et à renforcer les mécanismes de reddition de comptes et le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire. Ils visent également à élaborer et soutenir localement une démarche d'amélioration continue de la qualité des services, à soutenir et diffuser des projets mobilisateurs et, enfin, à assurer un niveau de financement approprié en tenant compte d'un nouveau partage du coût entre les parents et l'État.

Les commissions scolaires sont interpellées

Parmi les vingt-cinq recommandations du Conseil, plusieurs d'entre elles s'adressent aux commissions scolaires. Reconnaisant certains aspects de la problématique qui entoure la formation et le travail du personnel des services de garde, la Fédération

entend soutenir les commissions scolaires dans l'élaboration de leur plan de développement professionnel du personnel. Elle compte aussi leur proposer des modèles organisationnels qui tiennent compte des encadrements actuels. Elle entend également participer, en collaboration avec le MELS, à l'analyse de la situation de travail des techniciens et techniciennes responsables de ce service.

Afin d'améliorer la reddition de comptes et la qualité des services, la Fédération entamera des démarches auprès du MELS afin qu'il désigne un répondant provincial responsable des services de garde. De plus, elle soutiendra les commissions scolaires en leur proposant des indicateurs et des critères de qualité pour faciliter la démarche de reddition de comptes et d'évaluation de la qualité des services de garde. Elle invitera d'ailleurs le MELS à participer à l'identification de ces indicateurs.

La Fédération accentuera également la promotion d'outils pour améliorer le programme d'activités du service de garde et participera à la diffusion des projets mobilisateurs mis en œuvre dans les services de garde en encourageant les commissions scolaires à faire de même dans leur milieu.

En ce qui a trait au financement et à la gestion des services de garde, la Fédération incitera les commissions scolaires qui n'en ont pas encore à se doter d'une politique de gestion des services de garde et à la rendre publique. Elle poursuivra également ses démarches auprès du MELS afin qu'il assure un financement approprié des services de garde en tenant compte de façon particulière de la situation des petits services de garde, des milieux pluriethniques et défavorisés de même que de la clientèle EHDA et l'invitera à poursuivre ses travaux sur la révision du régime financier applicable aux commissions scolaires afin de clarifier la situation financière des services de garde.

Dans un article ultérieur, nous aborderons la qualité des services de garde sous différents angles en se basant sur l'analyse d'outils de mesure de la qualité de ces services et sur des études de cas réalisées par le Conseil.



Annie Jomphe
Conseillère en développement pédagogique à la FCSQ
ajomphe@fcsq.qc.ca